



**Grenville·sur·la·Rouge**

DE CŒUR ET DE NATURE

## CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le :

**Règlement numéro RE 621-07-2021 décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux de canalisation pluvial de la rue De La Berge.**

Je, soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier, de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie :

- Que le nombre de personne habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 21;
- Que le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 11;
- Que le nombre de demandes faites est de 0.
  
- Que le **Règlement numéro RE 621-07-2021 décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt de 70 000 \$ pour des travaux de canalisation pluvial de la rue De La Berge** est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ou**

- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Grenville-sur-la-Rouge, le 30 août 2021.

Marc Beaulieu

Directeur général et secrétaire-trésorier